

Arrondissement de
Strasbourg Campagne



COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 10 janvier 2019

sous la Présidence de
Monsieur KARCHER Dany, Maire

Date de la convocation:

07/01/2019

Nombre de Conseillers élus :

15

Nombre de Conseillers en fonction:

15

Nombre de Conseillers présents:

15

Absents :

Nombre de procurations:

0

Étaient présents le Maire : M. KARCHER Dany

Les Adjointes et Adjoints : M. DIEMER Philippe et Mme KESSOURI Annie

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes BOSAL Christiane, FREYSS Marlène, HEYD Valérie et LAMBERT-NORTH Fabienne, et SIMONIN Valérie

MM. GARZENNEC Yannick, GRUNELIUS Jean-Marie, FISCHER Claude, RETTIG Patrick, SCHLUPP Julien, TULLI Damien et VIERUS Pierre.

OBJET: Budget principal de l'exercice 2018 : Décision modificative n°2

1°) **Décision modificative n°2** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise en raison d'une insuffisance de crédits aux comptes cités ci-dessous dans le tableau.

Suite à une régularisation sur les exercices précédents (2017 et 2018) de la caisse des dépôts et consignations relative aux indemnités des élus, la Commune s'est vue prélever 220.73,-€ supplémentaire par exercice, soit un manque de crédit de 441.46,-€ au compte 6531.

La contribution mensuelle versée au SIVU pour le mois de décembre 2017, a été imputé au budget 2018 suite à un paiement en janvier 2018. C'est pourquoi, nous sommes dans l'obligation de payer 13 mois sur l'exercice 2018, afin de ne pas proroger l'anomalie dans les exercices futurs. (Compte 65541)

Il convient de procéder à une décision modificative du Budget principal, qui est résumée dans le tableau annexé à la présente délibération. Il n'est pas nécessaire d'équilibrer la section de fonctionnement au vu d'un suréquilibre en recette dès le vote initial du budget et malgré une première décision modificative en octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition de décision modificative n°2 du Budget principal de l'exercice 2018 qui figure sur le tableau ci-annexé:

Articles		B.P.		D.M. N° 2		Situation nouvelle	
N°	Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses							
6531	Indemnités des élus	23 000€		450€		23450€	
65541	Contributions aux fonds de compensation des charges territoriales	78 000€		7 000€		85 000€	
673	Titres annulés	50 €		170€		220 €	
Total:		101 050€		7 620€		108 670€	

**Pour copie certifiée conforme,
Kolbsheim, le 10 janvier 2019**

Le Maire,



Dany KARCHER